

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 décembre 2021**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

Date de convocation : 30/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Renny PERRIN, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Bernard VIVET.

Absents excusés : Louis QUIRIE donnant pouvoir Isabelle ONRAED, Noële BREARD donnant pouvoir à Damien CARREY, Béatrice VILEY, Jean-Christophe LETAVERNIER

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour des deux points suivants :

- 1 – Tarification location salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout
- 2 – Echange terrain pour l'emprise du local technique à Cesny-Bois-Halbout

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des votants, pour l'ajout à l'ordre du jour de ces deux points présentés ci-dessus.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 OCTOBRE 2021**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 octobre 2021 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le compte-rendu du 6 octobre 2021.

**056/2021 - REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN EHPAD ET DE LA CHAPELLE – CHOIX DES CABINETS DE CONTROLES**

Monsieur le Maire informe que la commission travaux s'est réunie le 16 novembre 2021 pour analyser les offres reçues concernant les contrôles à effectuer pour les travaux de réaménagement de l'ancien EHPAD et de la chapelle.

Ces contrôles à réaliser sont :

- Contrôle amiante et plomb
- Contrôle technique
- Contrôle SPS

Après analyse de la commission, le cabinet de contrôle QUALICONSULT a été retenu pour un montant de 12 455 € HT et 30 € HT par échantillon analysé pour le contrôle amiante. Ce choix est soumis aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'offre du cabinet de contrôle QUALICONSULT pour un montant de 12 455 € HT et 30 € HT par échantillon analysé pour le contrôle amiante.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre retenue et à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ces contrôles.

### **057/2021 - REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN EPHAD ET DE LA CHAPELLE – ETUDES SOL ET MUR**

Monsieur le Maire informe que le cabinet d'architectes a demandé au cabinet d'étude « structure » une mission G1 qui consiste à vérifier les fondations existantes du bâtiment avec un test de portance du sol. Le coût de cette mission s'élève à 3 860 € HT. Cette mission a été réalisée en août dernier. Il s'avère que cette étude n'est pas suffisante suite aux sondages effectués.

Il est nécessaire d'effectuer une mission G5 qui permet des sondages plus importants et des calculs plus poussés afin de calculer la charge que les murs existants peuvent reprendre au vu des fondations. Le coût de cette mission s'élève à 6 000 € HT.

Par ailleurs, une mission G2 devra être nécessaire à la prochaine phase du projet qui est un calcul non plus sur les murs mais sur le sol du projet (nouveau dallage, murs porteurs...). Le coût de cette mission s'élève à 3 000 € HT.

Le coût total des missions G2 et G5 se chiffre à 9 000 € HT. Ces missions sont nécessaires pour la continuité du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, donne son accord pour les missions supplémentaires G5 et G2 pour un montant total s'élevant à 9 000 € HT

### **058/2021 - TRAVAUX ACCESSIBILITE EGLISE DE CESNY-BOIS-HALBOUT**

Monsieur le Maire informe que la commission travaux s'est réunie le 16 novembre 2021 pour analyser les offres reçues concernant la mise en accessibilité de l'église de Cesny-Bois-Halbout.

Cette mise en accessibilité doit être réalisée dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) des bâtiments communaux mis en place par la Commune de Cesny-Bois-Halbout en 2016.

Après analyse de la commission, l'entreprise SAS PIERRE Christian a été retenue pour un montant de 6 225 € HT. Ce choix est soumis aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et Monsieur SIMON Daniel s'étant retiré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide de :

- Retenir l'offre de l'entreprise SAS PIERRE Christian pour un montant de 6 225 € HT.
- Solliciter la subvention au titre de la DETR.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre retenue et à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

### **DEFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire informe que le Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie est en cours d'élaboration. Ce schéma est réglementé et a pour but de mettre en évidence les secteurs sur le territoire communal non desservis pour la défense incendie. Les points noirs sur les communes déléguées sont les suivants :

- Pour les exploitations agricoles : Voir pour la protection contre l'incendie sur les exploitations par les agriculteurs
- Commune d'Acqueville : Froide Rue, Bactot, Le Buisson, le Château de la Motte (à voir avec le propriétaire)
- Commune de Cesny-Bois-Halbout : Le Bas de Cesny, la Vallée, La Motte et le Château de Bossy
- Commune de Tournebu : Clair-Tison, La Rivière, Ragny et la Bergerie
- Commune de Placy : Les Moulins, Rue Gournay en partie, La Ville et le Biot

La préconisation est d'installer des réserves à incendie qui sont soit enterrées soit en bache souple. Leur capacité dépend du nombre d'habitation et de la surface des bâtiments. Il faudra avoir une réflexion sur l'emprise foncière pour l'installation de ces réserves incendie.

Lorsque le schéma est élaboré, il doit être validé par le SDIS. Ensuite des devis pour la réalisation seront à solliciter et devront être également validés par le SDIS ainsi que les emplacements des réserves.

L'octroi de subvention est possible par l'intermédiaire de la DETR et le Département.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps d'organiser une réunion d'information entre le SDIS et les exploitants agricoles afin de les informer sur la réglementation en vigueur.

### **059/2021 - CCCSN – CESSION MATERIELS A LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande avait mis à disposition du matériel espaces verts et du personnel pour 5 Communes (Cauville, La Pommeraye, Ouffières, Placy et St Lambert) qui avaient passé convention avec la Communauté de Communes. Cette mise à disposition a pris fin en mars 2021. La Commune de St Lambert a décidé de conserver ce matériel cédé gratuitement par la CCCSN pour les besoins de sa commune.

Afin d'être équitable envers les autres communes qui ont participé à l'investissement de ce matériel (véhicule et divers matériels d'espaces verts), la Commune de St Lambert propose d'indemniser les Communes au prorata du nombre d'heures hebdomadaires effectuées par le personnel mis à disposition.

L'évaluation comptable du matériel s'élève à 3 665 € comprenant :

- 1 Tondeuse WOLF
- 1 Tondeuse HONDA
- 1 Tronçonneuse
- 1 Souffleur thermique
- 1 Débroussailleuse
- 1 Pulvérisateur BERTHOUD
- 1 Paire de rampes alu STHIL
- 1 Véhicule BERLINGO

Pour la Commune de Placy, le montant du remboursement proposé par la Commune de St Lambert s'élève à 523,57 €.

Afin de régulariser comptablement cette donation et permettre le reversement de la quote-part à chacune des communes, il convient que toutes les communes délibèrent pour formaliser cet accord.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent le don du matériel fait par la CCCSN et que la Commune de St Lambert conserve ce matériel contre le versement de l'indemnité s'élevant à 523,57 €

Après débat et en l'absence d'informations plus explicites, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, ne souhaite pas prendre de décision pour le moment et demande des informations complémentaires notamment pour l'acquisition de certains matériels pour la commune de Cesny-Les-Sources.

### **060/2021 - CONVENTION TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire informe que le Syndicat de Secrétariat de la région de Cesny-Bois-Halbout, dont la commune de Cesny-Les-Sources est membre, a décidé par délibération du 8 novembre 2021 de transmettre les actes administratifs à la Préfecture pour le contrôle de légalité par télétransmission.

Cette transmission est beaucoup plus simple, économique et rapide que l'actuelle transmission par l'intermédiaire des élus qui devient difficile selon leur disponibilité. Il est important de respecter les délais de transmissions des actes administratifs en Préfecture.

Cette télétransmission sera prise en charge par le Syndicat. Elle comprend un abonnement annuel (500 € HT) et 7 certificats de signature (276 € HT par certificat pour une durée de 3 ans). Il faut ajouter pour la 1<sup>ère</sup> année le coût de l'installation (1 640 € HT) et la formation (179 € HT).

Chaque commune-membre du syndicat doit passer une convention avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes administratifs au représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la dématérialisation des actes administratifs pour une transmission auprès de la Préfecture.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Préfecture et la Commune de Cesny-Les-Sources.

### **ASSOCIATION BOSSY-CEVERT : PLANTATION DE HAIES**

Monsieur le Maire a eu un entretien avec Monsieur BOIS représentant de l'association Bossy-Cévert domiciliée sur la Commune de Cesny-Bois-Halbout. Cette association a pour but notamment la plantation de haies bocagères ou celle de mini-forêts natives. Elle intervient sur des terrains agricoles, ceux adjacents ou bordant le réseau routier, sur des parcelles privées, mais aussi sur le traitement de friches. Elle prend en charge la fourniture et la plantation des haies. Elle propose d'effectuer des plantations sur la commune de Cesny-Bois-Halbout.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser par cette association la plantation de haies sur des terrains communaux. Il est suggéré la plantation d'une haie à la station d'épuration et sur le terrain de football à Cesny-Bois-Halbout. A voir aussi sur les autres communes déléguées.

### **061/2021 - MODIFICATION DES TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE DE CESNY BOIS HALBOUT**

Vu la délibération n° 23/2019 en date du 11 janvier 2019 concernant les tarifs des locations des salles polyvalentes de la commune de Cesny-Les-Sources.

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Location avec vaisselle et cuisine : 360 €
- Location avec vaisselle sans cuisine : 210 €
- Frais d'électricité : non facturés au locataire
- Autres tarifs maintenus selon la délibération du 11 janvier 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la nouvelle tarification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour la location de la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout.
- Maintenir les autres tarifs de locations selon la délibération n ° 23/2019 en date du 11 janvier 2019.

### **061/2021 - ECHANGE TERRAIN POUR L'EMPRISE DE LA CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE A CESNY-BOIS-HALBOUT**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de construction du local technique à Cesny-Bois-Halbout, il est proposé de réaliser cette construction sur le terrain communal situé rue de La Verdière et cadastrée section ZD n° 12.

Ce terrain est mitoyen avec la parcelle cadastrée section ZD n° 11 appartenant à Mme MULLOIS Lydie. Il serait plus judicieux, étant donné la configuration du terrain communal, de réaliser un échange entre la commune et Mme MULLOIS Lydie afin de pouvoir implanter le local technique plus facilement sur la parcelle.

Par conséquent, la Commune de Cesny-Les-Sources propose de céder à Mme MULLOIS Lydie une partie de la parcelle cadastrée section ZD n° 12 pour une superficie d'environ 548 m<sup>2</sup> et en contrepartie Mme MULLOIS Lydie cède une partie de la parcelle cadastrée section ZD n° 11 pour une superficie d'environ 477 m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter cet échange présenté ci-dessus.
- Prendre en charge les frais de géomètre et de notaire par la Commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarial entre la Commune de Cesny-Les-Sources et Mme MULLOIS Lydie chez Maître Coquelin Guillaume, notaire à Saint Martin de Fontenay.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **➤ Pont sur les demandes de subvention en cours pour les projets travaux :**

→ Acqueville : Rénovation salle de convivialité :

Travaux : 27 162,20 € HT

Subventions : DETR : 8 148,66 €

APCR : 13 202,00 €

→ Cesny-Bois-Halbout : Construction atelier technique :

Travaux : 105 021,00 € HT

Subventions : APCR : 20 000 €

DETR : en attente

→ Placy : - Aménagement Eaux Pluviales « Les Goudris » :

Travaux : 3 455 € HT

Subvention : APCR : 1 728 €

- Rénovation joints Eglise :

Travaux : 5 404 € HT

Subvention : Département : 2 707 €

Demande de dons en cours

→ Angoville : Rénovation intérieure église (dallage et soubassement) :  
Travaux : 17 363,82 € HT  
Subventions en cours (Département et Sauvegarde de l'art français)  
Demande de dons en cours

A souligner que l'Eglise Ste Anne d'Angoville a été récompensée par un Prix régional au concours des Rubans du Patrimoine. La cérémonie a eu lieu le 26 novembre 2021 à l'Eglise Ste Anne.

- **Cérémonie des vœux 2022** : Monsieur le Maire s'interroge sur l'organisation de la cérémonie des vœux étant donné l'évolution de la crise sanitaire. La décision d'organiser cette cérémonie dans les communes déléguées qui ont usage de la faire sera à prendre selon l'évolution de la réglementation sanitaire courant janvier 2022.
- **Spectacle de Noël** : Madame ONRAED informe que le spectacle de Noël est pour le moment maintenu mais le goûter est remplacé par un goûter à emporter en raison de la réglementation sanitaire en vigueur.
- **Conseillers numériques départementaux** : La crise liée au Covid a mis en lumière les difficultés que rencontrent nombre de concitoyens à se servir des outils numériques. De plus en plus de démarches administratives sont dématérialisées aussi bien pour les services publics (déclarer ses impôts, consulter son compte AMELI) que pour les services privés (consulter ses factures, faire des achats en ligne...). Pour accompagner les habitants des communes, le Conseil Départemental du Calvados a recruté des conseillers numériques. Ils interviennent pour apporter un accompagnement individuel ou en atelier de groupe pour sensibiliser et initier au numérique. Ils aident dans la création d'une boîte mail, l'utilisation de smartphone, le paramétrage tablette et toutes autres demandes. Sur le territoire de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, 3 conseillers ont été nommés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.